

Image not found or type unknown



Sicilien ,résidant en belgique et veut s installer en france

Par **mem**, le **14/04/2011** à **08:45**

Bonjour,
Je suis de nationalité Sicilienne et je suis né et je réside en Belgique.
Je me suis fiancé avec une Française et je compte m installer et vivre en France.
Quelles sont le démarches à effectuer et quels sont mes droits .
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **12:41**

Vous êtes Italien en premier, donc une nationalité de l'UE.
Vous pouvez venir vivre en France, sans aucune autre démarche. Vous pouvez aussi y travailler.
Au bout de 3 mois maxi, vous devez aller vous inscrire en mairie pour devenir résident français. Vous devrez justifier de revenus suffisants pour vivre en France sans faire un appel excessif à la solidarité nationale. Si vous ne le faites pas, vous ne serez pas résident français, vous resterez un touriste, donc aucun droit sociaux.
PS : donc vous êtes le sicilien qui épouse sa propre fille, c'est ça ? :)

Par **mem**, le **14/04/2011** à **13:18**

Merci pour votre réponse.
Oui, je suis bien le sicilien, mais ,je n épouse pas ma fille!!!!
C est simplement ,que j ai posé la même question que ma future belle mère, qui ,elle, est inscrite sur le site.
J ai simplement été sur son espace membre.
Merci encore.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **22:39**

il est évident que c'était un boutade. Il y a 3 questions sur le même cas, avec le même pseudo et donnant trois demandeurs différents